

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018

D 2018	A	26
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	70 (dossiers 1 et 2) – 74 (dossiers 3 à 9) – 73 (dossier 10) – 72 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	
Votants	79 (dossiers 1 et 2) – 80 (dossiers 3 à 9) – 79 (dossier 10) – 79 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **3 janvier 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Fauillet, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir P. Laperche à compter du dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ (dossier 1 à 10)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir C. Fraissinède) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir F. Labeau)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir JP. Marchand)- Daniel BENQUET (+ pouvoir L. Valay jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 3) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 3) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET (+ pouvoir M.F. Bougues jusqu'au dossier 2) - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir A .Mahieu) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN (+ pouvoir J. Corrèges jusqu'au dossier 2) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE – Laurence VALAY (à compter du dossier 3)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.] (jusqu'au dossier 9)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD– Eric BOUCHAUD - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER (+ pouvoir L. Bordes) - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO (+ pouvoir D. Gaidella) – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Alain GAUBAN (jusqu'au dossier 2) Christian FRAISSINÈDE - Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) - Thierry CARRETEY - Francis LABEAU – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane BORDES –Daniel GAIDELLA - Jacques PIN (à compter du dossier 10) – Pascal LAPERCHÉ (à compter du dossier 11).

Pouvoirs de

Christian FRAISSINÈDE à Jean-Luc ARMAND – Marie-Françoise BOUGUES à Serge CARBONNET (dossiers 1 et 2) – Jacqueline CORREGES à Philippe LABARDIN (dossiers 1 et 2) – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Catherine BALLEREAU – Laurence VALAY à Daniel BENQUET (dossier 1 et 2) – Francis LABEAU à Jean-Claude DERC - Liliane BORDES à Elizabeth LE CHARPENTIER – Daniel GAIDELLA à Dante RINAUDO – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 11)

Secrétaire de Séance

Jean-Marc DUBAN

RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet de la délibération

Cette délibération vise à créer un poste de chargé de mission développement durable au sein du service « Politiques contractuelles et développement durable ».

Visas

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3-3;

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique, article 40,41 et 42 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié par le décret 2007-1829 du 24 décembre 2007, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Exposés des motifs

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire.

A ce titre, ils doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été désignée en vue d'aider l'agglomération à mettre en œuvre le PCAET sur l'année 2018. Dans cette optique, Le chargé de mission développement durable au sein du service « Politiques contractuelles et développement durable » sera en charge de suivre ce dispositif.

Par ailleurs, VGA devra mettre en œuvre les actions issues de territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). TEPCV représente entre 1,5 et 2 M d'euros de subventions d'Etat à valoriser tant au niveau communautaire que communal.

Ces missions seront :

- Assurer le suivi du PCAET,
- Mettre en œuvre le plan d'actions issu des orientations stratégiques du PCAET,
- Suivre les conventions de l'appel à projets TEPCV,
- Assurer les mises en œuvre des différentes actions,
- Assurer une veille sur les appels à projets.

Le chargé de mission développement durable doit nécessairement disposer d'une expertise environnementale notamment, dans les champs du développement durable, de la planification environnementale, de la performance et de la transition énergétiques.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve de créer à compter du 1^{er} janvier 2018, l'emploi poste de chargé de mission développement durable au sein du service « Politiques contractuelles et développement durable », de catégorie A, ouvert par voie contractuelle sur la base de l'article 3-3, 2^{ème} alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Précise que dans l'hypothèse d'un recrutement contractuel. L'agent sera nommé pour une durée de 1 an, avec une période d'essai de 1 mois.

Précise que sa rémunération sera calculée sur la base d'un indice sur IB/IM 505/435 et qu'un régime indemnitaire pourra être attribué en fonction du niveau de responsabilité.

Propose que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget principal à l'article 6413.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	79	
<i>Pour</i>	79	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage

Le 19/01/2018

Fait à Marmande, le 11 janvier 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,